



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 Mai 2022

L'an deux mil vingt deux, le 03 mai à 20 h 30, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECULTY Jean-Paul, Maire.

Date de convocation : 27 avril 2022

Nombre d'élus en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

**Présents:** Mme ALMY Cécile, Mme BALTHAZARD Catherine, Mme DAUJAT Anaïs, Mme DE NOMAZY Marie-Thérèse, M. DECULTY Jean-Paul, M. GUBIEN Valentin, M. ILLE Thibaud, Mme JULIEN Brigitte, Mme JUNIQUE Fabienne, M. JUNIQUE Dylan, Mme TRAVERSIER Claire, Mme ROCHE Mauricette, M. VALET Mickaël, M. VEY Alfred

**Excusée:** Mme GRANGE Katia

**Procuration:** Mme GRANGE Katia à Mme BALTHAZARD Catherine

---

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

M. Mickaël VALET est désigné secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 22 mars 2022.

Voici les différents points qui ont été traités lors du Conseil Municipal du 03 mai 2022, sous la présidence de Monsieur DECULTY Jean-Paul, maire :

- **Délibération et adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, exercice 2021**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGTC) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.210-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGTC. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans un délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

**Votes : 14**

**Arrivée de M. Dylan JUNIQUE à 20h50**

- **Délibération sur le nouveau tarif de l'eau de la commune**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1,

M. le Maire rappelle que le budget annexe de l'eau est en déficit. Suite à la réunion de la commission eau assainissement, il est proposé d'augmenter de 0,10€ le prix d'un mètre cube d'eau consommé : soit de passer de 1,60€ HT à 1,70€ HT/ m<sup>3</sup>

Le sujet de la comptabilité du SIVU du transit de l'eau est relevée (montants des achats et ventes d'eau ; réseau du SIVU très important sur notre commune donc beaucoup de fuites...), peut-on économiser des dépenses qui concernent le SIVU ?

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**décide** de fixer le prix de l'eau à 1,70€ HT/m<sup>3</sup>

Ceci apparaîtra sur la facture de juin 2023.

Le montant de l'abonnement reste inchangé soit 68€ HT.

**Votes :**

2 absentions: Claire TRAVERSIER et Cécile ALMY

7 votes pour: Jean-Paul DECULTY, Marie-Thérèse DE NOMAZY, Alfred VEY, Mauricette ROCHE, Valentin GUBIEN, Brigitte JULIEN et Anaïs DAUJAT

6 votes contre: Mickaël VALET, Dylan JUNIQUE, Fabienne JUNIQUE, Thibaud ILLE, Katia GRANGE, Catherine BALTHAZARD

- **Délibération d'attribution d'une subvention pour l'Ardéchoise**

Comme chaque année, l'association Amusaté é Boujaté prépare l'arrivée des coureurs de l'ardéchoise qui passera par notre commune le jeudi 16 juin 2022. L'association demande alors une subvention de 600€ à notre commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ACCORDE** une subvention de 600€ pour la préparation de l'accueil de l'Ardéchoise à l'association Amusaté é Boujaté.

**Votes : 15**

- **Délibération d'attribution d'une subvention pour les projets 2022 de Amusaté é Boujaté**

L'association Amusaté é Boujaté demande une subvention de 500€ à notre commune pour les projets de l'année 2022 (fête de la nature, cinéma à Matras).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCORDE une subvention de 500€ pour les projets 2022 de l'association Amusaté é Boujaté

**Votes : 15**

- **Choix des chemins à goudronner en 2022 :**

Nous avons demandé à l'entreprise SCR de chiffrer les chemins à goudronner les plus abîmés. Nous devons maintenant en choisir deux sachant que notre enveloppe voirie est de 52 879 € à la communauté de communes. Le chemin du col de Saint-Genet est très abîmé mais avant de le refaire, il faudrait abattre les arbres dont les racines détériorent la route. Les chemins de Mazeyrac et de Maisonnas sont finalement choisis pour le goudronnage cette année.

Il est également indiqué de prévoir le débroussaillage du chemin pour monter au Combal.

- **Questions diverses.**

**Journée citoyenne fleurissement : (Le maire)**

En prévision de la fête de la nature qui aura lieu sur notre commune, les 21 et 22 mai 2022, il est prévu de faire une matinée citoyenne concernant le nettoyage des massifs de fleurs. Elle est donc prévue le samedi 14/05/2022 à partir de 8h : place de la Mairie à Saint-Barthélemy ou place du Temple à Grozon.

**Entretien des espaces verts à Matras : (le maire)**

Une convention, sera prochainement signée avec les responsables du CCAS de Matras. Pour pouvoir bénéficier de la gratuité du gymnase de la colonie, nous avons convenu que la municipalité fasse le menu entretien de celui-ci ainsi que l'entretien des espaces verts.

Il serait souhaitable qu'une autre journée citoyenne soit organisée avec la participation des différentes associations qui utiliseront cette salle toute l'année.

Cette journée sera donc programmée le samedi matin 02 juillet 2022 à partir de 9h.

Jean-Paul Julien passera le broyeur la veille. Les personnes pourront apporter leur matériel (débroussailleuses, rotofil etc.) Le carburant des machines sera à la charge de la commune.

Un pique-nique pourrait être organisé sur place à l'issue de cette matinée.

**Cérémonie du 08 mai 1945 : (Le maire)**

La cérémonie de l'armistice de la guerre 1939 – 1945 se déroulera le 08 mai 2022 à 9h45 à Saint-Barthélemy-Grozon et à 11h00 à Gilhoc-sur-Ormèze. Tous les conseillers municipaux et les habitants sont conviés à assister à cette cérémonie. Le verre de l'amitié sera offert par la commune à l'issue de la cérémonie.

**Formation des élus : (le maire)**

La municipalité a été contactée par l'Institut de formation pour la Transition écologique et sociale (IFTES). Les droits de formation ont été mis à jour en 2022 et tous les élus municipaux peuvent

bénéficiaire d'une journée de formation gratuite (minimum de 8 personnes).

Voici quelques exemples de formation :

Animer sa commune

Construire sa stratégie de développement économique

Élaborer le plu et le plui.

Réussir à se faire respecter

La fonction RH

La gestion de l'espace public

La gestion des finances locales

Les outils numériques pour les élus

Subventions

Transition écologique territoire et ruralité

Se préparer à la M 57

La responsabilité des élus

Utilisation d'un défibrillateur automatisé externe (DAE)

Les conseillers vont donc réfléchir et renvoyer leur souhaits de formation au secrétariat.

### **Aménagement de la traversée de Grozon : (Le maire)**

Suite à nos contacts avec les élus du département, le 28 mars 2022, nous avons reçu un courrier de Monsieur Olivier Amrane, Président du Conseil Départemental de l'Ardèche nous informant d'un nouveau dispositif de soutien aux collectivités concernant l'aménagement de sécurité le long des routes départementales.

Le taux de subvention peut varier en 20 et 50 % en fonction du nombre de dossiers à traiter et de l'intérêt effectif du projet pour la sécurité routière avec un plafond de 40 000 € par projet.

Pour bénéficier de cette subvention, il faut faire parvenir notre projet avant le 31 juillet 2022.

Le projet d'aménagement de la traversée de Grozon pourrait donc entrer dans le cadre de cette subvention. Pour finaliser l'étude du CAUE, concernant l'aménagement de la traversée de Grozon avec réfection du réseau d'alimentation d'eau potable, il faut que nous trouvions un maître d'œuvre.

Nous avons pris contact avec monsieur David Robert de l'entreprise Naldéo et un premier rendez-vous est programmé pour le vendredi 06 mai 2022 à 09 h 00 dans la salle du conseil municipal.

### **Commission vie associative : (Le maire)**

Suite à la réunion du 22 avril 2022 concernant l'avenir de l'inter associations, il serait souhaitable qu'une nouvelle réunion soit programmée rapidement par la commission « vie associative » avec tous les représentants des associations pour qu'ils puissent s'exprimer tour à tour sur ce sujet. La réunion est donc programmée le jeudi 12 mai 2022 à 20h dans la salle communale.

### **Travaux ancienne Boulangerie : (Alfred Vey)**

L'aménagement de l'ancienne boulangerie à Grozon, prend du retard. Devant le peu de réponse et de d'intérêts suscité par l'espace de coworking, l'étage au dessus du prochain magasin de producteur pourrait être réaménagé en appartement locatif.

Un devis a été demandé à l'entreprise Bergeron pour la réfection de cet appartement.

### **Autres travaux : (Alfred Vey)**

L'aménagement du terrain acheté à Grozon est en cours, travaux faits par l'entreprise Grégory Bourgeat. Il s'occupera aussi de l'espace utilisé pour les bacs à ordures. Deux grosses pierres issues du terrassement seront installées devant le temple afin d'éviter que les voitures se garent juste devant la porte du temple. (demande de l'église protestante).

### **Demande stationnement interdit : (Cécile Almy)**

Les agriculteurs de la commune demandent qu'un panneau « stationnement interdit » soit installé au

croisement de la Place de l'Église et du chemin de Jean Marc (à proximité de la maison de M. et Mme Garcia) afin d'éviter les accrochages avec les voitures garées à cet emplacement.

**Tri sélectif/déchets : (Cécile Almy)**

Il serait bien de rappeler que les couvercles des poubelles doivent être fermés après utilisation et après ramassage.

Pour information, d'ici la fin de l'année 2022, l'ensemble des emballages plastiques pourront être recyclés dans les containers jaunes (exemple : pots de yaourts, barquette de jambon...) dans notre communauté de communes, la communication sera faite auprès des habitants.

**Exposition de cet été au temple : (Mickaël Valet)**

L'inauguration aura lieu le 15 juillet 2022 à 18h, un concert est prévu mais les artistes ne sont pas encore définis.

Prochain conseil municipal le 07 juin 2022.

La séance est levée à 22h.

Le maire

